– CAHIER DU PROPRIÉTAIRE –

MA **BANDE RIVERAINE,** J'EN PRENDS SOIN!

Organisme de bassin versant

ZIP des Seigneuries

Ce projet a été réalisé conjointement par le Comité Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP) des Seigneuries et l'organisme de bassin versant de la Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption (OBV CARA).

Comité Zone d'Intervention Prioritaire des Seigneuries

Sophie Lemire, directrice générale

Noémie Lafortune, chargée de projets

Victor Lisembart, chargé de projets

Manon Dépelteau, contractuelle

Organisme de bassin versant de la Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption

Francine Trépanier, directrice générale

Karine Loranger, coordonnatrice des projets et des communications

Marie-Pier Dubois-Gagnon, chargée de projets

Catherine Bérubé, étudiante à la technique en bioécologie au Cégep de Saint-Laurent

La réalisation de ce projet a été possible grâce au soutien financier et technique de :

PROGRAMME AFFLUENTS MARITIME

Québec

Fondation de la faune du Québec

Service Canada

VILLE DE LAVALTRIE

MRC de D'Autray

TABLE DES MATIÈRES

NOS ORGANISMES 3
Comité Zone d'Intervention Prioritaire des Seigneuries 3
Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption 3
PRÉSENTATION DU PROJET 4
LA RIVIÈRE SAINT-JEAN 5
À PROPOS DES BANDES RIVERAINES 6
Une bande riveraine, c'est quoi? 6
Quelle est la valeur de votre bande riveraine? 6
Quelle est la réglementation associée aux bandes riveraines? 7
LES BANDES RIVERAINES DE LA RIVIÈRE 8
ÉTAT DE VOTRE BANDE RIVERAINE 10
À VOUS DE JOUER 11
CHOISIR SES VÉGÉTAUX 13
Les arbres 13
Les arbustes 14
Les herbacées 15
EXEMPLE D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT 16
STABILISER AVANT DE PLANTER 17
Érosion faible 17
Érosion moyenne 17
Érosion forte 17
EN FAIRE ENCORE PLUS 18
RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES 19
RÉFÉRENCES 20

Comité Zone d'Intervention Prioritaire des Seigneuries ZIP des Seigneuries

Fondé en juin 2000, le Comité Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP) des Seigneuries est un organisme à but non lucratif dont la mission est de promouvoir et de soutenir, par la concertation régionale, des actions visant la protection, la réhabilitation et la mise en valeur des ressources et usages liés au fleuve Saint-Laurent et ce, dans une perspective de développement durable. Son territoire d'intervention est situé entre l'archipel de Montréal et le delta des Îles de Berthier-Sorel. Son territoire a une superficie de 98 km^2, représentant 91 km de rives. Il recoupe le territoire de trois MRC : L'Assomption, d'Autray et Marguerite d'Youville.

Ses principaux mandats sont l'élaboration, la promotion et la mise en œuvre d'un plan d'action et de réhabilitation écologique (PARE). Ce plan d'action reflète les préoccupations de la communauté, permet de cerner les problématiques environnementales associées au fleuve et de cibler les priorités d'actions sur le territoire du Comité ZIP des Seigneuries. De plus, la concertation et l'implication citoyenne sont les moteurs des projets déployés par le Comité.

Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption OBV CARA

Fondée en avril 1983, la Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption (CARA), est un organisme en constante évolution détenant plus de 35 années d'expérience et impliquant des intervenants issus de tous les secteurs d'activités concernés par la gestion de l'eau et du territoire. En 2002, elle a été officiellement reconnue comme organisme de bassin versant (OBV) par le Ministère nommé à cette époque Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP). Son territoire d'intervention de près de 4 500 km^2, recoupe ceux de 11 MRC dont les plus importantes sont celles de Matawinie, Montcalm, Joliette, L'Assomption et de Rivière-du-Nord.

Ses principaux mandats sont l'élaboration, la promotion et la mise en œuvre du plan directeur de l'eau (PDE) ainsi que d'un plan d'action devant être représentatif des préoccupations et des priorités du milieu sur son territoire d'intervention nommé Zone de gestion intégrée de l'eau par bassin versant (ZGIEBV) L'Assomption.

Son comité de concertation a identifié 4 problématiques prioritaires sur son territoire :

1. Des plans d'eau en santé et la protection et conservation des écosystèmes aquatiques et riverains
2. Une meilleure gestion des eaux municipales
3. Limiter la progression ou l'introduction d'espèces exotiques envahissantes
4. Acquisition, partage et actualisation des connaissances

PRÉSENTATION DU PROJET

Ce cahier a comme objectif de vous présenter des informations essentielles sur votre bande riveraine et la façon de l'améliorer. La qualité des rives de la rivière Saint-Jean a un impact direct sur la **perchaude** puisqu'elle l'utilise pour sa **reproduction**. En effet, la perchaude a besoin de la **végétation terrestre** se retrouvant sous l'eau au printemps afin d'y accrocher ses œufs. Les perchaudes de la rivière Saint-Jean ont besoin de vous!

© J. Peterka

LA PERCHAUDE

Nom latin :
Perca flavescens

Description physique :
Elle peut facilement être identifiée par ses flancs marqués de sept bandes verticales et ses nageoires orangées. Sa taille varie de 10 à 25 cm.

Alimentation :
Elle se nourrit principalement d'invertébrés aquatiques et de petits poissons.

Reproduction :
Durant le printemps, entre la mi-avril et le début mai.

Œufs :
Les femelles pondent des œufs en un long chapelet gélatineux replié sur lui-même en forme d'accordéon.

Support de ponte :
Les œufs sont déposés sur des objets submergés au printemps tels que des arbres morts, des branches d'arbuste ou des racines d'arbre.

LA RIVIÈRE SAINT-JEAN

La rivière Saint-Jean, d'une longueur d'environ 22 km, est un sanctuaire pour plusieurs espèces de poissons, dont le grand brochet, la perchaude et la barbotte brune. Elle figure parmi les 30 écosystèmes prioritaires du sud de Lanaudière. La rivière Saint-Jean se situe dans les municipalités de Lanoraie et de Lavaltrie. Elle prend sa source dans les Tourbières-de-Lanoraie et se jette dans le fleuve Saint-Laurent à la hauteur de la ville de Lavaltrie. La rivière Saint-Antoine est son principal tributaire. On dénombre cinq barrages sur la rivière Saint-Jean qui ont été construits entre les années 1979 et 1986 afin d'améliorer l'irrigation des terres agricoles.

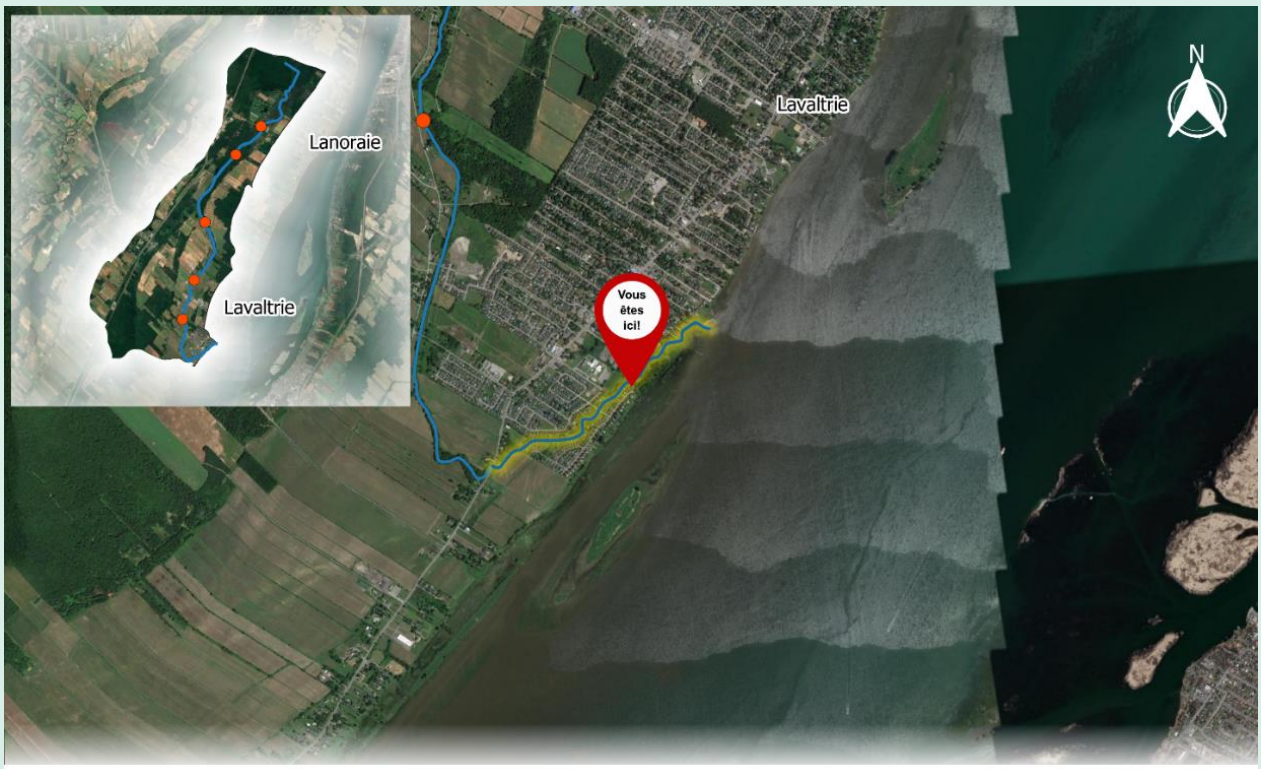

Zone ciblée par le projet
Rivière Saint-Jean
Barrages

0 500 1 000 m
1:27 000

Projection :
NAD 83, MTM zone 8

Source :
Géobase du réseau hydrographique du Québec (GRHQ)

PRATIQUES DE GESTION RESPONSABLE D'ÉVÉNEMENTS CERTIFIÉES PAR LE BNQ

Organisme de bassin versant
Zone de gestion intégrée des ressources en eau L'Assomption

© CARA, Août 2021

À PROPOS DES BANDES RIVERAINES

Une bande riveraine, c'est quoi?

Une bande riveraine est une **bande de végétation naturelle** et permanente bordant un cours d'eau. C'est aussi une zone de transition entre les écosystèmes aquatiques et terrestres. La bande riveraine commence à partir de la ligne naturelle des hautes eaux, c'est-à-dire l'endroit où les **eaux montent au printemps**, et ce, de façon régulière. Idéalement, la bande riveraine est composée des trois strates de végétation, soit d'arbres, d'arbustes et d'herbacées. Une bande riveraine bien adaptée ou adéquate ne nécessite **aucun entretien**.

Quelle est la valeur de votre bande riveraine?

Une bande riveraine en santé offre plusieurs avantages qui jouent en votre faveur!

Barrière contre l'érosion

Les racines des végétaux augmentent la résistance de la rive face à l'érosion en retenant le sol. **La bande riveraine permet donc d'éviter la perte de terrain.**

Protection contre le réchauffement

L'ombre créée par les végétaux surplombant le cours d'eau diminue le réchauffement de l'eau. L'eau froide contient plus d'oxygène nécessaire à la faune aquatique.

Régule le cycle hydrologique

La végétation sert d'éponge en absorbant l'eau lors des précipitations et libère l'eau emmagasinée par la transpiration. La bande riveraine diminue donc l'ampleur des inondations et des sécheresses.

Habitat pour la faune

La bande riveraine augmente la biodiversité en constituant un attrait pour la faune. Les végétaux servent aux déplacements, à l'alimentation et d'abri pour la faune. Certains arbustes sont utilisés lors de la reproduction de la perchaude.

Maintenir la qualité du paysage

Les végétaux brisent la monotonie du paysage par leur beauté, leurs couleurs et leurs formes.

Filtre contre les sédiments et les polluants

La végétation freine le ruissellement de l'eau. Une grande partie des sédiments et des polluants sont alors retenus dans la bande riveraine et n'atteignent pas le cours d'eau.

Brise-vent

La bande riveraine diminue la vitesse des vents. Elle réduit donc les dommages causés aux infrastructures.

Quelle est la réglementation associée aux bandes riveraines?

Les bandes riveraines doivent avoir **10 ou 15 mètres** de profondeur. La profondeur minimale d'une bande riveraine est de **10 mètres** (33 pieds) lorsque le talus a une pente douce (inférieure à 30 %) ou une hauteur de moins de 5 mètres, tandis que la profondeur minimale doit être de **15 mètres** (49 pieds) lorsque le talus a une pente abrupte (supérieure à 30 %) et une hauteur de plus de 5 mètres.

Tous les travaux sont interdits dans la bande riveraine sauf quelques exceptions. Il faut éviter : **de tondre, de débroussailler, de brûler ou d'abattre des arbres, d'épandre de l'engrais, des pesticides et d'aménager une plage**.

Il est possible d'aménager un **petit sentier sinueux** de biais à la rive donnant accès au cours d'eau. Dans le cas où le talus a une pente douce (inférieure à 30 %), il est possible d'avoir un sentier de 5 mètres de largeur maximum.

Il est autorisé d'entretenir une fenêtre de 5 mètres de large dans la végétation en émondant les arbres situés dans le haut du talus tout en s'assurant de laisser en place les arbres et les arbustes ne nuisant pas à la vue.

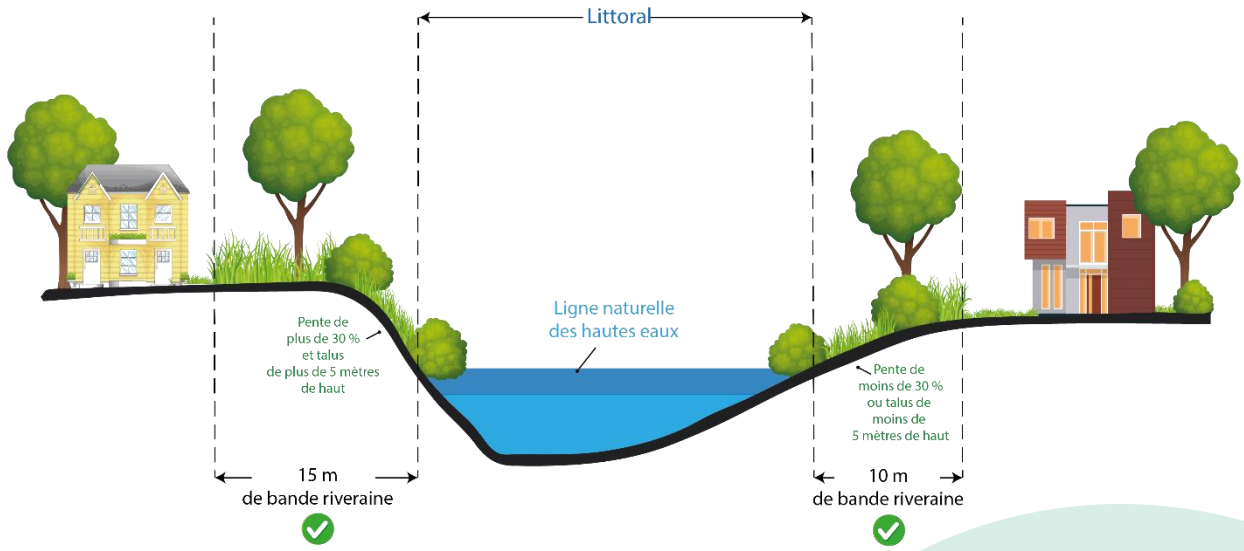

La ligne naturelle des hautes eaux, c'est....

- L'endroit où l'on passe d'une prédominance de plantes aquatiques à une prédominance de plantes terrestres
- La limite du niveau d'eau lors des inondations aux récurrences de deux ans.

LES BANDES RIVERAINES DE LA RIVIÈRE

L'indice de qualité de la bande riveraine (IQBR) a été utilisé afin d'évaluer la capacité du milieu riverain à remplir ses rôles. Cet indice est basé sur le pourcentage de recouvrement des trois strates de végétation (arbres, arbustes, herbacées) et de la présence de perturbations (surface engazonnée, infrastructures, etc.) auxquelles un facteur de pondération est associé. L'IQBR permet d'obtenir un résultat situé entre 17 et 100. Plus le résultat est élevé, plus la bande riveraine est de bonne qualité.

La qualité des bandes riveraines de la rivière Saint-Jean entre son embouchure au fleuve Saint-Laurent et la route Notre-Dame dans la ville de Lavaltrie est majoritairement caractérisée par un faible IQBR (figure 1; 2). Il y a 27 % des bandes riveraines qui sont de très faible qualité, 54 % de faible qualité, 17 % de qualité moyenne et 2 % de bonne qualité (figure 1; 2). Il y a présence d'érosion des berges sur 90 % des terrains caractérisés et l'érosion avait une intensité moyenne dans la majorité des cas. La présence d'une plante exotique envahissante est confirmée dans 55 % des rives visitées.

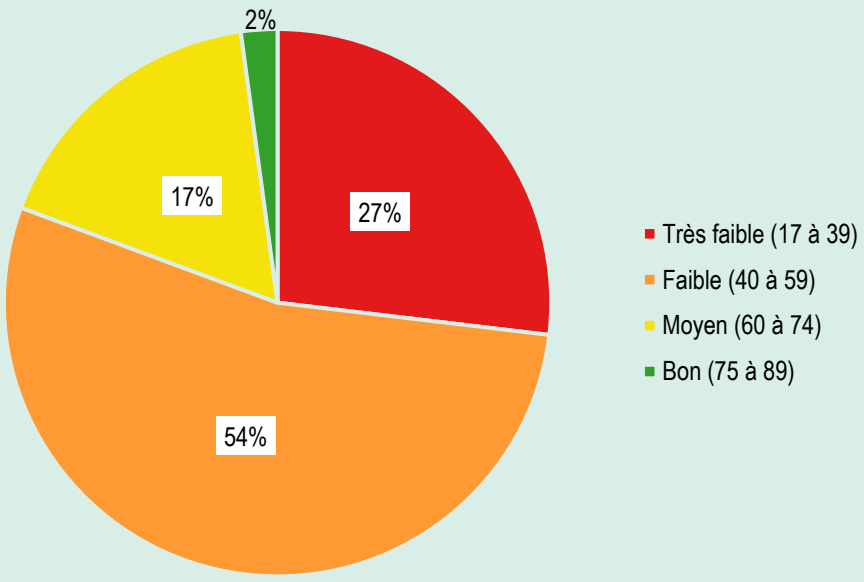

Figure 1. Répartition des classes de l'indice de qualité de la bande riveraine (IQBR) le long d'un tronçon de la rivière Saint-Jean située entre son embouchure au fleuve Saint-Laurent et la route Notre-Dame sur le territoire de la ville de Lavaltrie.

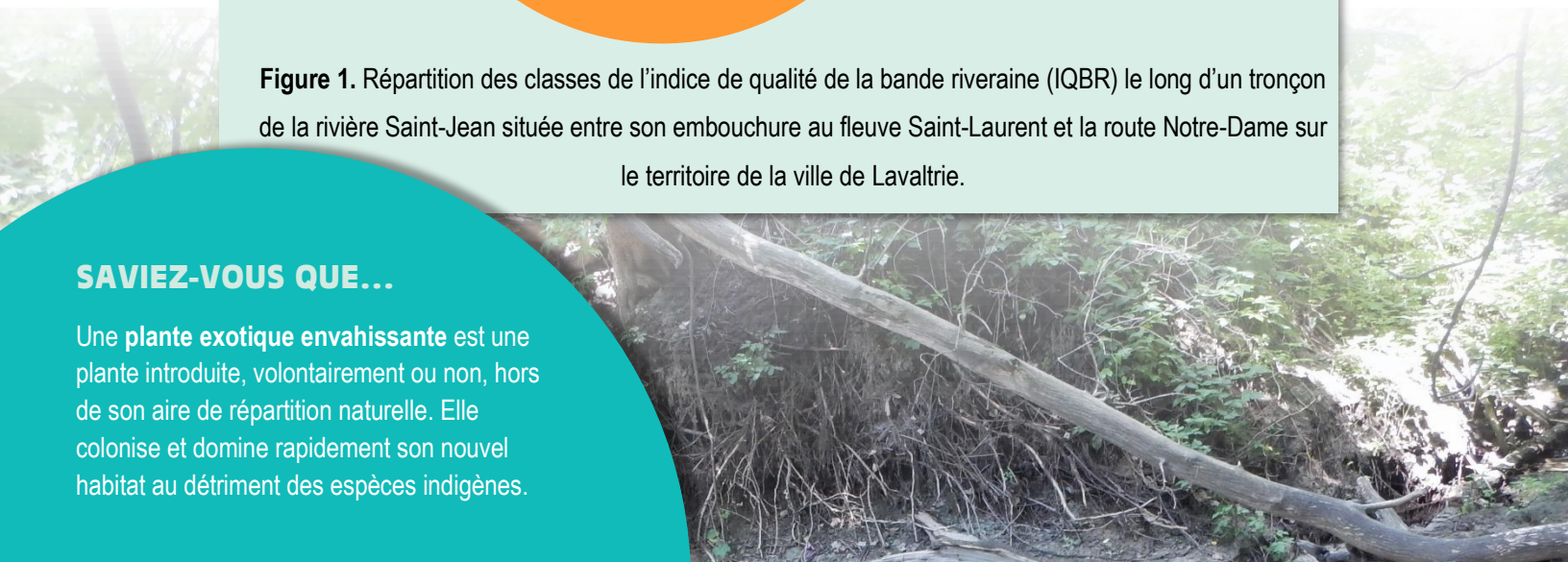

SAVIEZ-VOUS QUE...

Une **plante exotique envahissante** est une plante introduite, volontairement ou non, hors de son aire de répartition naturelle. Elle colonise et domine rapidement son nouvel habitat au détriment des espèces indigènes.

Figure 2. Indice de qualité des bandes riveraines (IQBR) longeant le tronçon de la rivière Saint-Jean situé entre son embouchure au fleuve Saint-Laurent et la route Notre-Dame sur le territoire de la ville de Lavaltrie.

ÉTAT DE VOTRE BANDE RIVERAINE

Selon nos observations, les résultats de votre bande riveraine sont les suivants :

L'IQBR de votre bande riveraine est de **47** étant donné qu'elle est composée majoritairement de pelouse.

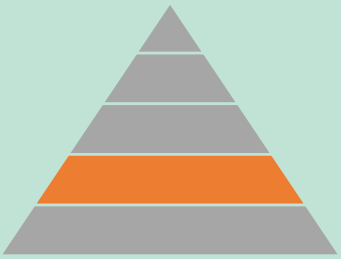

La qualité de votre bande riveraine est **faible**. Afin de l'améliorer, vous pourriez planter des arbustes sur la portion actuellement engazonnée.

La profondeur de votre bande riveraine est de **moins de 5 mètres** (16 pieds). Selon la réglementation, la bande riveraine devrait mesurer minimalement **10 mètres** (33 pieds) étant donné que la hauteur de votre talus est de moins de 5 mètres et que sa pente est abrupte (> 30%).

Il y a de l'érosion à une intensité **moyenne** en bordure de votre terrain. Sans intervention, l'érosion risque de s'intensifier avec le temps et causer des pertes importantes de terrain.

PSITT....

N'entreposez pas vos **rognures de gazon** et vos **résidus ligneux** dans la bande riveraine. Leurs décompositions contribuent à la pollution des cours d'eau! Il est plutôt conseillé de les laisser au sol lors de la tonte (herbicyclage) ou de s'en débarrasser via le compostage, service offert par la Ville de Lavaltrie.

À VOUS DE JOUER

En tant que propriétaire riverain, il est de votre responsabilité de préserver ou de restaurer une bande riveraine conforme et en santé. Actuellement, votre bande riveraine est **non conforme**. Afin d'améliorer la qualité de celle-ci, vous pourriez :

- Cessez de tondre la pelouse dans votre bande riveraine
  - *Simple et rapide*
  - *La nature fera son œuvre*
- Profitez-en pour repenser l'aménagement de votre terrain
  - *Éliminez ou déplacez toutes perturbations (matériaux, bois de chauffage, foyer, etc.). Pensez aussi à couper les arbres morts sur votre terrain avant qu'ils tombent.*
  - *Lorsque possible, relocalisez le cabanon ou le spa au-delà de la bande riveraine. Sinon, compensez la superficie occupée par les infrastructures en élargissant une portion de la bande riveraine.*
  - *Communiquez avec la Ville de Lavaltrie pour obtenir de l'information quant aux permis nécessaires à la coupe d'arbres et la relocalisation de bâtiments.*

- Inspirez-vous de la nature et optez pour des espèces **indigènes** adaptés à votre terrain.
  - *Les végétaux indigènes poussant naturellement au Québec sont adaptés à notre climat, ont un meilleur taux de survie et nécessitent peu d'entretien.*
  - *Les plantes exotiques envahissantes sont une menace pour l'intégrité des écosystèmes.*
- Évaluez les conditions physiques de votre terrain : lumière, superficie, type de sol, zone de rusticité, etc., afin de planter les bons végétaux.
- Sélectionnez des végétaux dans chacune des **3 strates** : arbres, arbustes et herbacées.

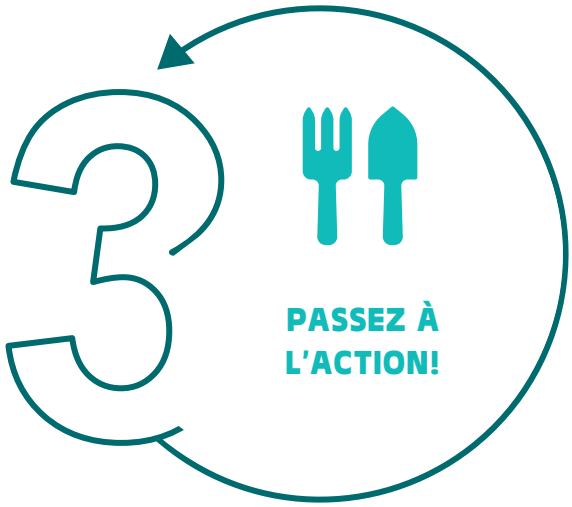

Réalisez un plan d'aménagement

- *Vous pouvez le faire vous-même ou demander l'aide d'un professionnel*
- *Évaluez la quantité de végétaux nécessaire*
- *Localisez les bâtiments et aménagements existants*

Il ne reste plus qu'à planter!

- *Plantez au printemps jusqu'à la fin du mois de juin ou à l'automne dès la mi-août.*
- *Disposez les plants en quinconce, décalés d'une rangée à l'autre, sur votre terrain et procédez à la plantation.*

  Plantation en quinconce :

- *Si vous plantez sur un terrain gazonné, il suffit de planter directement dans le sol en détourbant la surface nécessaire à la plantation.*
- *Pensez à arroser vos végétaux après la mise en terre et de façon régulière dans les semaines suivantes (2-3 fois par semaine)*
- *Vous pourrez désherber légèrement le pourtour des végétaux pour favoriser leur implantation et ne taillez que le bois mort.*

Si vous avez besoin de soutien pour passer à l'action, vous pouvez communiquer avec la Ville de Lavaltrie, le Comité ZIP des Seigneuries et l'organisme de bassin versant de la Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption (OBV CARA).

CHOISIR SES VÉGÉTAUX

Les arbres

Les arbres permettent de stabiliser le terrain, servent de brise-vent naturel et créent de l'ombre. Ils doivent être plantés sur le replat de votre terrain afin d'éviter qu'ils ne se décrochent et chutent dans l'eau. Voici une suggestion d'arbres à planter dans la bande riveraine :

	Description	Hauteur (m)	Exposition	Humidité du sol
Amélanchier du Canada *Amelanchier canadensis*	Petit arbre ayant une floraison **printanière** de coloration blanche et spectaculaire; produit des fruits pourpres appréciés des oiseaux	5 à 10	☼	Moyenne
Bouleau jaune *Betula alleghaniensis*	Grand arbre à l'écorce dorée; arbre emblématique du Québec; ses semences servent de nourriture pour les oiseaux	15 à 25	☼ ◑	Moyenne à élevée
Érable rouge *Acer rubrum*	Grand arbre s'adaptant à tout type de sol; magnifique coloration rouge écarlate à l'automne	18 à 20	☼ ◑	Moyenne à élevée
Mélèze Laricin *Larix laricina*	Aiguilles vert tendre et très douces au toucher; aiguilles tombant à l'automne	18 à 21	☼	Faible à élevée
Sorbier d'Amérique *Sorbus americana*	Petit arbre à floraison blanche au **début de l'été**; grappes de baies orangées très appréciées des oiseaux	3 à 9	☼	Moyenne

Comestible Attire la faune et les pollinisateurs Soleil Mi-ombre

Les arbustes

Les arbustes deviennent des supports de ponte pour les œufs de perchaude, agissent comme barrière contre l'érosion et retiennent les sédiments ainsi que les polluants avant qu'ils n'atteignent le cours d'eau. Voici une suggestion d'arbustes à planter dans la bande riveraine :

	Description	Hauteur (m)	Exposition	Humidité du sol
Bleuet à feuilles étroites *Vaccinium angustifolium*	Floraison **estivale** blanche attirant les pollinisateurs; fruit bleu très savoureux; coloration automnale écarlate	0,2 à 0,6	☀ ◑	Faible à moyenne
Cornouiller stolonifère *Cornus stolonifera*	Tiges rouges; floraison **estivale** blanche suivie des fruits blancs attirant les oiseaux; excellent pour stabiliser les berges.	1 à 3	☀ ◑	Faible à élevée
Millepertuis de Kalm *Hypericum kalmianum*	Arbuste buissonnant de forme arrondi; floraison **estivale** très abondante	0,8 à 0,9	☀	Faible
Ronce odorante *Rubus odoratus*	Floraison **estivale**; grosses fleurs roses très jolies; fruits comestibles ressemblant aux framboises	1 à 2	☀ ◑ ●	Moyenne à élevée
Saule à tête laineuse *Salix eriocephala*	Excellent pour stabiliser les berges; adapté aux conditions les plus difficiles	1,25 à 1,5	☀ ◑	Moyenne à élevée

Comestible Attire la faune et les pollinisateurs

Fleurs attrayantes Soleil Mi-ombre Ombre

SAVIEZ-VOUS QUE ...

Le cornouiller stolonifère est souvent utilisé par la perchaude comme **support de ponte**. Il faut le planter dans le bas du talus.

Les herbacées

Les herbacées permettent de couvrir le sol rapidement au printemps et de filtrer les eaux de ruissellement. Voici une suggestion d'herbacées à planter dans la bande riveraine :

	Description	Hauteur (m)	Exposition	Humidité du sol
Ancolie du Canada *Aquilegia canadensis*	Floraison **printanière** de fleurs rouges au cœur jaune; source de nectar pour les colibris; feuillage vert bleuté	0,3 à 0,6		Faible à moyenne
Asclépiade commune *Asclepias syriaca*	Très importante pour la reproduction du papillon monarque; floraison **estivale** rose	0,9 à 1		Faible à moyenne
Aster de Nouvelle-Angleterre *Eurybia novae-angliae*	Floraison **estivale** persistante à **l'automne**; fleurs violacées au cœur jaune attirant les pollinisateurs	0,5 à 1,5		Faible à moyenne
Monarde fistuleuse *Monarda fistulosa*	Floraison **estivale** de couleur lilas attirant les pollinisateurs; légèrement parfumée	0,45 à 0,9		Moyenne
Onoclée sensible *Onoclea sensibilis*	Magnifique fougère de coloration vert tendre à l'ombre, mais prenant une teinte plus foncée lorsque exposée au soleil	0,7 à 0,9		Faible à élevée

Fleurs attrayantes Attire la faune et les pollinisateurs Permet une vue sur la rivière

Soleil Mi-ombre Ombre

*Pour avoir plus de suggestions de végétaux, visitez le https://www.cara.qc.ca/documentation/combattezlevertparlevert ou le http://vegetaux.fihoq.com

EXEMPLE D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT

Voici un exemple d'aménagement avec les éléments à considérer dans la réalisation d'un plan.

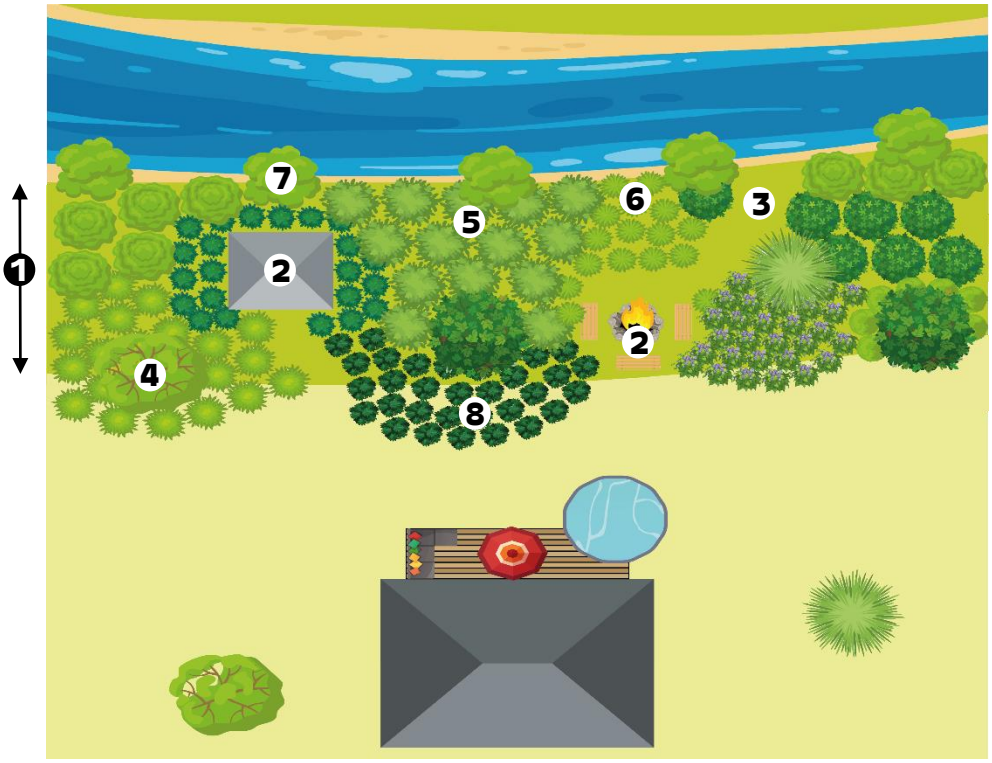

1. Profondeur réglementaire de la bande riveraine
2. Infrastructures présentes avant l'aménagement de la bande riveraine. Idéalement, les infrastructures seraient déplacées hors de la bande riveraine. Cependant, lorsqu'elles sont trop complexes à déplacer, il est possible de planter autour et de compenser leur superficie (voir #8).
3. Petit sentier sinueux de biais à la rive
4. Les arbres doivent être plantés sur le replat de votre terrain
5. Pour faire une barrière contre l'érosion, il est recommandé de planter une haie d'arbustes en bordure du talus.
6. Fenêtre végétale afin de conserver une visibilité sur le cours d'eau grâce à des végétaux de petite taille.
7. Étant donné que les arbustes, tel que le cornouiller stolonifère, sont utilisés comme support de ponte par la perchaude, il est essentiel d'en planter dans le bas du talus.
8. Afin de compenser la superficie occupée par les infrastructures, il est recommandé d'élargir des portions de la bande riveraine.

STABILISER AVANT DE PLANTER

Selon la dégradation de votre rive, les actions nécessaires au rétablissement de votre bande riveraine ne seront pas les mêmes. Dans les cas d'érosion plus sévère, il est possible que des travaux mécaniques soient requis pour stabiliser votre rive et préparer adéquatement votre terrain avant la plantation de végétaux.

Vous retrouverez l'intensité de l'érosion de votre rive dans la section « état de votre bande riveraine » (p. 10)

Érosion faible

En l'absence de problématique importante d'érosion, la **plantation** est la meilleure solution pour stabiliser votre rive et prévenir sa détérioration. Planifier adéquatement votre aménagement et sélectionnez des végétaux indigènes. Vous pouvez faire appel à des professionnels pour ces travaux ou les réaliser de manière autonome.

Érosion moyenne

Si la situation se complexifie et qu'il y a présence de décrochement mineur ou moyen, la **plantation**, en particulier d'**arbustes**, améliorera la stabilité de votre terrain. Pour de meilleurs résultats, des **techniques de génie végétal** telle que l'installation de toiles de coco ou de matelas de branches, pourraient être utilisées en complémentarité à la plantation. Ces travaux nécessiteront l'intervention de professionnels et **des autorisations seront requises avant le début des travaux**.

Érosion forte

Enfin, si votre rive est partiellement décrochée ou affaissée et que les racines des arbres sont exposées, la plantation ne sera pas suffisante pour freiner l'érosion. Des **travaux mécaniques** seront nécessaires pour adoucir la pente et l'expertise de professionnels sera requise ici. **Des autorisations de la Ville devront être obtenues avant le début des travaux**.

EN FAIRE ENCORE PLUS

Vous pouvez en faire encore plus afin d'améliorer la qualité de la rivière Saint-Jean, en posant les actions suivantes :

1 Disposer de votre eau de piscine au bon endroit!

L'évacuation dans les cours d'eau des eaux de vidange et de nettoyage à contre-courant (*backwash*) des piscines constitue une menace pour les écosystèmes et la vie aquatique. Il est recommandé de **rejeter l'eau sur votre propre terrain**. Le sol filtrera une partie des contaminants présents dans l'eau.

2 Bien gérer son eau de pluie!

En grande quantité, les eaux de pluie ruissellent à la surface du sol avant de terminer leur course dans les cours d'eau avoisinants. Les eaux de pluie peuvent contenir des substances nocives pour la qualité de l'eau, telles que des pesticides, des engrais et des métaux lourds, en plus de causer de l'érosion des berges à fort débit. Pour préserver la qualité des cours d'eau, il est préférable de récupérer l'eau de pluie. La récupération de ces eaux permet également de réduire votre consommation d'eau potable, constitue une réserve d'eau non chlorée pour arroser et vous permet de ne plus être dépendant de l'horaire d'arrosage de votre municipalité. Il suffit de 1) connecter votre système de gouttières à un **baril récupérateur d'eau de pluie**, 2) aménager un **jardin de pluie** dans une dépression sur votre terrain ou de le relier au système de gouttières ou 3) **limiter les surfaces imperméables** sur votre terrain tels que l'asphalte, le béton et les sols compactés.

3 Contrôler la propagation des plantes exotiques envahissantes!

Il y a deux espèces exotiques envahissantes sur votre terrain : 1) l'**anthrisque des bois** et 2) l'**érable à Giguère**. Les espèces exotiques envahissantes peuvent avoir de nombreux effets négatifs sur nos écosystèmes, tant sur le plan environnemental, économique que social. Parmi ses impacts, il y a la perte de biodiversité locale, une dégradation des écosystèmes, la perte des fonctions écologiques et une entrave aux activités récréatives. Pour se débarrasser des plantes exotiques envahissantes, il faut les identifier sur votre terrain, les retirer adéquatement et les jeter aux ordures en les mettant dans des sacs de plastique.

Ne surtout pas les jeter dans le compost ou la nature et revégétaliser rapidement la zone contrôlée avec des plantes INDIGÈNES.

RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES

La bande riveraine

Comité ZIP des Seigneuries – https://zipseigneuries.com/

Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption – https://www.cara.qc.ca/expertise-et-realisations/les-bandes-riveraines/

Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec – https://banderiveraine.org/

Conseil des bassins versants des Mille-Îles – https://cobamil.ca/gestes-citoyens-2/bande-riveraine/

Organisme de bassin versant Abitibi-Jamésie – https://obvaj.org/citoyens/les-bonnes-pratiques/la-bande-riveraine/

Choisir et acheter ses végétaux

Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec – http://vegetaux.fihoq.com/

Aiglon Indigo – https://www.aiglonindigo.com/

Pépinière Rustique – https://pepiniererustique.ca/

Pépinière Villeneuve – https://pepinierevilleneuve.com/

Pépinière Lemay (grossiste) – https://www.pepinierelemay.com/

Ville de Lavaltrie

Service aux citoyens – https://www.ville.lavaltrie.qc.ca/services-citoyens/environnement

Permis – https://www.ville.lavaltrie.qc.ca/services-citoyens/urbanisme-permis-et-certificats-dautorisation

Eau de piscine

Conseil des bassins versants des Mille-Îles – https://cobamil.ca/gestes-citoyens-2/piscines/

La récupération de l'eau de pluie

Organisme de bassin versant Abitibi-Jamésie – https://obvaj.org/citoyens/les-bonnes-pratiques/leau-de-pluie-et-de-ruissellement/

Plantes exotiques envahissantes

Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption – https://www.cara.qc.ca/expertise-et-realisations/lutte-contre-les-plantes-exotiques-envahissantes/

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – https://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/especes-exotiques-envahissantes/index.asp

Outil Sentinelle – https://www.pub.enviroweb.gouv.qc.ca/scc/

RÉFÉRENCES

Côté, C. (2006). *Suivi de la montaison de la perchaude* Perca flavescens *et caractérisation des rives de la rivière Saint-Jean, Lavaltrie, 2005. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Direction de l'aménagement de la faune de Lanaudière.*

Comité de bassin de la rivière chaudière. (2010). *La bande riveraine, un écosystème à sauvegarder*. Récupéré de https://cobaric.qc.ca/wp-content/uploads/2013/12/Panneauinterpretation_Final.pdf [Brochure]

Dumas, R. 2009. *Le maintien des écosystèmes dans le Québec habité: un héritage pour les générations futures. Urbanité. p. 24-26.*

Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec. (2013). *Plantation et entretien d'une bande riveraine: pour une restauration durable*. Récupéré de http://www.grobec.org/pdf/action/Plantation_et_entretien_bande_riveraine_Pour_une_restauration_durable.pdf [Brochure]

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. (13 mai 2021). *Perchaude*. Récupéré de https://mffp.gouv.qc.ca/faune/peche/poissons/perchaude.jsp

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). (2015). *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables*. Récupéré de http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/rives/guide-interpretationPPRLPI.pdf

Ministère de L'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. (13 mai 2021). *Indice de qualité de la bande riveraine (IQBR)*. Récupéré de https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/eco_aqua/IQBR/index.htm

Ministère de L'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. (13 mai 2021b). *Protocole d'évaluation et méthode de calcul de l'indice de qualité de la bande riveraine (IQBR)*. Récupéré de https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/eco_aqua/IQBR/protocole.htm

Mingelbier, M., Brodeur, P., & Morin, J. (2005). *Recommandations concernant les poissons et leur habitats dans le Saint-Laurent fluvial et évaluation des critère de régularisation du Système lac Ontario - Saint-Laurent*. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Direction de la recherche sur la faune

MRC Roussillon. (2019). *Mon voisin, le cours d'eau: l'importance de la bande riveraine*. Récupéré de https://roussillon.ca/wp-content/uploads/2019/05/MRC_CoursEAU_Depliant_VF_web.pdf

Organisme de bassin versant Abitibi-Jamésie. (27 juillet 2021). *La bande riveraine*. Récupéré de http://obvaj.org/les-bonnes-pratiques/la-bande-riveraine/

Organismes de bassins versants du Québec. (4 novembre 2021). *L'eau de pluie et le ruissellement*. Récupéré de https://cobamil.ca/wp-content/uploads/2018/03/L_eau_et_le_ruissellement.pdf [Brochure]

Organisme de bassin versant du fleuve Saint-Jean. (4 novembre 2021). *Bien gérer son eau de pluie*. Récupéré de https://obvfleuvestjean.com/wp-content/uploads/2021/09/Guide-eau-de-pluie.pdf [Brochure]

Plourde-lavoie, P., & Sirois, P. (2016). *Revue et synthèse de la littérature scientifique sur la reproduction et les habitats des poissons fourrages de la zone littorale du lac Saint-Jean*. Chaire de recherche sur les espèces aquatiques exploitées, Université du Québec à Chicoutimi

Saint-Jacques, N., & Richard, Y. (1998). *Développement d'un indice de qualité de la bande riveraine: application à la rivière Chaudière et mise en relation avec l'intégrité biotique du milieu aquatique*. *Ministère de l'Environnement et de la Faune, Direction des écosystèmes aquatiques.*

Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption

Karine Loranger
Coordonnatrice des projets
et des communications
450 755-1651 poste 103
kloranger@cara.qc.ca

Comité Zone d'Intervention Prioritaire des Seigneuries

Noémie Lafortune
Chargée de projets
450 713-0887
n.lafortune@zipseigneuries.com